

c) sans se conformer à l'alinéa a) du présent Article, la Tanzanie décidera qu'il est de l'intérêt public de la Tanzanie de mettre fin à l'Accord.

EN FOI DE QUOI Les soussignés, dûment autorisés par leurs gouvernements respectifs, ont signé le présent Accord en double exemplaire à Dar-es-Salam, ce 4^e jour de novembre 1965, en langue anglaise.

Pour le Gouvernement
du Canada:

A. S. McGILL
Haut-Commissaire

Pour le Gouvernement de la
République unie de Tanzanie:

RASHIDI M. KAWAWA
Deuxième vice-président

Winter Maintenance of the Haines-Fairbanks Pipeline

Exchange of Notes between CANADA and the UNITED STATES
OF AMERICA

Ottawa November 17, 1965

Available by mail from the Queen's Printer, Ottawa,
and at the following Canadian Government bookshops:

OTTAWA	1185 St. Catherine Street West Klema-Vic Building
TORONTO	321 Yonge Street Daly Building, Conestoga Mackenzie and Risken
WINNIPEG	489 Fortage Avenue Mall Centre Building
VANCOUVER	637 Granville Street or through your bookseller
MONTREAL	1735 Boulevard de la Station HARBAK

Price subject to change without notice.
Prix sujet à changement sans avis préalable.

ROGER DUHAMEL, RSCC,
Queen's Printer and Controller of Stationery,
Ottawa, Canada.
1967

Ottawa le 17 novembre 1965

En vigueur le 17 novembre 1965

1250550